

Robert HUGAND, Khanh-hoi manufacture d'huiles et savons (ca 1900-1903)

Robert HUGAND, savonnier

Né à Villefranche-sur-Saône (Rhône), le 31 juillet 1874.
Fils de Charles Hugand, industriel textile, et de Claudine Gaidon.
Plusieurs frères et sœurs, dont :
— Charles-Paul et Pierre-Augustin, ses associés à Khanh-Hoi
— Michelle-Paule, mariée en 1902 à Henry-Joseph Lanchy, receveur de l'enregistrement en Indochine ;
— et Gabrielle-Marie (Villefranche-sur-Saône, 18 mars 1890-Saint-Cyr-au-Mont-d'or, 2 novembre 1973), associée (probablement prête-nom de Lanchy) dans la S.N.C. Monpezat-Daurelle, mariée à Haiphong, le 11 septembre 1914, avec Georges-Léon Oberlin, ingénieur de la Société d'études minières en Indo-Chine :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes_minieres_Indo-Chine.pdf
Marié à Gleizé (Rhône), le 26 septembre 1903, avec Anne Elisabeth Yvernay (1882-1966), fille d'un notaire, séparés de biens (1907). Dont :
Charles Claude Hugand (1906-1964).

Chimiste.
Représentant de commerce à Villefranche (1908).
Décédé le ?

SAÏGON
Chambre de commerce
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1902)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chambre_commerce_Saigon.pdf

En ce qui concerne l'élection pour le remplacement de M. Rolland, membre démissionnaire, les résultats ont été les suivants :

MM. [Adrien] Mazet	54 voix
Hugand	1
Faure	1
Combes	1
Blanc	3

M. Mazet a été déclaré élu. [Prend les fonctions de trésorier.]

(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 486)

M. Hugand (R.), Khanh-hoi près Saïgon. — Manufacture d'huiles et savons, tourteaux, coprahs, arachides, ricin, savon au Tigre, au Dragon, au Pousse-pousse, à l'Eléphant blanc.— Huile spéciale Voporine pour le graissage des machines Castor Oil. — Médaille et diplôme d'honneur. Exposition coloniale du Cambodge 1901. Téléphone n° 155. MM. R. Hugand, C. Hugand, P. Hugand, associés.

APRÈS L'INDOCHINE

Étude de M^e PIQUAND, docteur en droit,
avoué à Villefranche, 8, rue de la République.
(*Le Réveil du Beaujolais*, 11 août 1906)

VENTE PAR LICITATION

En deux lots séparés

1° D'UN IMMEUBLE

en nature de jardin et terrain à bâtir

De la contenance d'environ 2.500 mètres carrés

2° D'UNE BELLE MAISON D'HABITATION BOURGEOISE

En forme de chalet, avec bâtiments à usage de hangar, écurie, remise, jardin potager
et d'agrément

Formant un clos d'une superficie approximative de 2 100 mètres carrés

Le tout situé à Villefranche-sur-Saône, rue Victor-Hugo prolongée, et dépendant de la communauté ayant existé entre madame Claudine Gaidon et son mari, monsieur Charles Hugand, en son vivant propriétaire et industriel à Villefranche

ADJUDICATION

fixée au

LUNDI 17 SEPTEMBRE 1906

à Midi

En l'audience des criées du tribunal civil de Villefranche et pardevant Monsieur Villeminot, juge, commis à cet effet, et à son défaut monsieur Picattier.

Faits et Procédure

Cette vente a lieu aux requête, poursuite et diligence de :

1° [Monsieur Robert Hugand, chimiste, demeurant à Villefranche, rue Nationale, no 148](#) ; 2° Monsieur Charles-Paul Hugand, représentant de commerce, demeurant à Paris, avenue Bosquet, n° 45 ; 3° Monsieur Louis Hugand, industriel, demeurant à Villefranche, rue de la Quarantaine ; 4° [Madame Michelle-Paule Hugand, épouse assistée et autorisée de monsieur Henry-Joseph Lanchy, receveur de l'enregistrement, avec lequel elle demeure à Hanoï \(Tonkin\)](#) ; 5° Monsieur Pierre-Augustin Hugand, soldat à la 7^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en garnison à Lyon ; 6° Monsieur Jules-Ambroise Hugand, employé de commerce, demeurant à Villefranche, rue de la Quarantaine.

Lesquels font élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Piquand, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Villefranche (Rhône), y demeurant, 8, rue de la République.

Contre :

1° Monsieur Antoine Hugand, propriétaire, demeurant à Gleizé, — « pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Joseph Gabriel Hugand, Elise-Adrienne Hugand, et [Gabrielle-Marie Hugand](#), nommé à cette fonction qu'il a acceptée, suivant délibération du Conseil de famille de ces mineurs, prise sous la présidence de Monsieur le Juge Paix du canton de Villefranche le vingt-un juillet mil neuf cent six, enregistrée » ;

« Faisant ici fonctions de tuteur des mineurs susnommés, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ces derniers et Madame Claudine Gaidon, veuve Hugand, leur mère et tutrice légale » ;

2° Madame Claudine Gaidon, sans profession, demeurant à Villefranche, rue Victor-Hugo prolongée, veuve de Monsieur Charles Hugand ;

Défendeurs défaillants, faute de constitution d'avoué ;

En présence ou lui dûment appelé à la vente, de Monsieur Ferdinand Revin-Veillas, industriel, demeurant à Villefranche, pris en sa qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs Joseph Gabriel Hugand, Elise-Adrienne Hugand et [Gabrielle-Marie Hugand](#), sus-nommés ;

Ensuite et en exécution d'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Villefranche, le sept août mil neuf cent six, enregistré et expédié en forme exécutoire, et signifié à parties.

DÉSIGNATION

des

IMMEUBLES

à vendre

telle qu'elle figure au cahier des charges

PREMIER LOT

Il comprend :

Un immeuble en nature de jardin et terrain à bâtir, sis à Villefranche, rue Victor-Hugo prolongée, de la contenance d'environ deux mille cinq cents mètres carrés ; confiné: au nord par la rue Victor-Hugo prolongée ; à l'est, par Madame veuve Maurin ; au sud, par bâtiments à Planche-Perdrix, et à l'ouest, tant par la voie Paris-Lyon- Méditerranée que par une bande de terrain également comprise dans les immeubles à vendre ; ladite bande de terrain ayant une largeur uniforme de trois mètres et une longueur de soixante et un mètres, en partant de l'angle sud-ouest de la parcelle sus-désignée, pour aboutir à la route de Frans, toujours en longeant la ligne Paris-Lyon-Méditerranée.

Mise à prix : dix-huit mille francs, ci 18.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Il comprend :

Un tènement, situé également à Villefranche, rue Victor-Hugo prolongée, lieu dit des Ugants, comprenant maison d'habitation bourgeoise en forme de chalet, bâtiments à usage de hangar, écurie, remise et dépendances, avec jardin potager et d'agrément, le tout formant un clos d'une superficie approximative de deux mille cent mètres carrés, ayant pour confins : au nord, la Société anonyme des blanchiments, teintures et

impressions de Villefranche ; à l'est, terrain à Damiron frères ; au sud, la rue Victor-Hugo prolongée, et à l'ouest, la voie Paris-Lyon-Méditerranée.

Au profit de ce tènement, il existe un droit de passage aboutissant à la rue des Jardiniers, en suivant le talus de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, et en passant dans l'immeuble propriété de la Société anonyme des blanchiments, teintures et impressions de Villefranche.

Mise à prix : quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

Tels au surplus que tous ces immeubles s'étendent et se comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et y compris notamment les droits résultant d'un contrat de vente passé devant M^e Besson, notaire à Villefranche, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six, à charge bien entendu de supporter tous droits régulièrement acquis à des tiers, et notamment un passage concédé à M. Planche-Perdrix, sur la bande de terrain dont il est question dans le premier lot ci-dessus désigné.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Piquand, avoué poursuivant et déposé au greffe du Tribunal civil de Villefranche où l'on peut en prendre connaissance.

ADJUDICATION

En conséquence, il sera procédé, le lundi dix-sept septembre mil neuf cent six, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Villefranche et par-devant Monsieur Villemillot, juge, commis à cet effet, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, et sous les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus indiqués, sur les mises à prix suivantes, savoir :

Premier lot : dix-huit mille francs, ci 18.000 fr.

Deuxième lot : quarante mille francs, ci 40.000 fr.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant,

Signé : PIQUAND,

docteur en droit.

Mises à Prix :

Premier lot 18.000 fr.

Deuxième lot 40.000 fr.

Nota. — Pour tous renseignements, s'adresser :

1° À M^e PIQUAND, avoué poursuivant ;

2° À M^e ASSADA, notaire à Villefranche ;

Et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Villefranche.

Demande de séparation de biens
(*Le Journal de Villefranche*, 8 juin 1907)

Anne Élisabeth Yvernay

Robert Hugand, dem. tous deux à Villefranche.

Demande de séparation de biens
(*Le Journal de Villefranche*, 1^{er} septembre 1908)

— M. Robert Hugand, représentant de commerce, a fait une chute de bicyclette et a eu le visage profondément contusionné.

Caisse d'épargne de Saïgon
Comptes inactifs depuis 30 ans
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 10 août 1933)

Hugand (Robert)
